



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

COMPTE RENDU
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 28 MARS 2022

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 24
- Pouvoirs : 2
- Excusé(e)s : 0
- Absent(e)s non excusé(e)s : 4

L'an deux mil vingt-deux, le 28 mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Vogelant à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennès), Pierre BALLELIO, Lilian CARRAS, Sylvie CARRE, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Sophie BIBOLLET-JUSTE (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Marie-Laure SALAMONE (Simandres)
M. Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

RAPPORT 1 : Vote du compte de gestion 2021, budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 2 : Vote du compte de gestion 2021, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon (EMO) dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 3 : Vote du compte de gestion 2021, budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget zone de Charvas 2 dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

RAPPORT 4 : Vote du compte de gestion 2021, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget ZAC des Trénassets dressé, pour l'exercice 2021, par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

Monsieur Pierre BALLELIO quitte l'assemblée pour le vote des comptes administratifs.

RAPPORT 5 : Vote du compte administratif 2021, budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget principal tel que présenté et annexé à présente délibération.

RAPPORT 6 : Vote du compte administratif 2021, budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe de l'école de musique tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 7 : Vote du compte administratif 2021, budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe Zone de Charvas 2 tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 8 : Vote du compte administratif 2021, budget annexe ZAC des Trénassets

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif 2021 du budget annexe ZAC des Trénassets tel que présenté et annexé à la présente délibération.

RAPPORT 9 : Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2021

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Monsieur Pierre BALLELIO réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2021 ;
- **DIT** que ce document sera annexé au compte administratif de l'année 2021 de la CCPO.

RAPPORT 10 : Affectation du résultat du budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à une affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 en section d'investissement du budget primitif de la communauté de communes, pour la somme de 1 205 808,60 € appelée à couvrir le besoin de financement, au compte 1068 ;
- **APPROUVE** en conséquence le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 pour la somme restante de 5 504 238,64 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 11 : Vote du budget primitif 2022 – budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif principal 2022 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 12 : Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021 pour la somme de 32 247,89 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2022 ;
- **APPROUVE** le report du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2021 pour la somme de 19 893,71 € au compte 001 - recettes de la section d'investissement du budget primitif afférent à l'exercice 2022 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

RAPPORT 13 : Vote du budget primitif 2022 – budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon (EMO)

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget primitif 2022 annexe Ecole de Musique de l'Ozon conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 14 : Participation 2022 du budget principal au budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DIT** que la participation de la commune de Solaize s'élève à 43 319,38 € ;
- **VERSE** la somme de 211 877,86 € de participation pour la CCPO du budget principal au budget annexe ÉMO ;
- **DIT** que cette dernière est inscrite au chapitre 65 du BP 2022 de la CCPO.

RAPPORT 15 : Participation 2022 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon au budget principal

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VERSE** une somme forfaitaire de 43 600€ du budget de l'ÉMO au budget CCPO permettant de couvrir ces derniers ;
- **DIT** que ces derniers sont inscrits aux BP EMO 2022 (chapitres 011 et 012) et CCPO 2022 (chapitre 70).

RAPPORT 16 : Attribution d'une subvention à l'école de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2021-2022

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances et aux écoles de musique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 15 000 € correspondant à 30 élèves à l'Ecole de musique Vincent d'Indy pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 du budget annexe de l'école de Musique de l'Ozon au chapitre 65.

RAPPORT 17 : Vote du budget primitif 2022 – budget annexe zone industrielle de Charvas 2

Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ADOPTE** le budget primitif 2022 annexe zone industrielle de Charvas 2 conformément aux documents annexés à la présente délibération.

RAPPORT 18 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2022

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** les taux 2022 à savoir :
 - Taxe d'Habitation (TH) : 6,97%
 - Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties : 2,20%
- **MAINTIENT** un taux de CFE de convergence à **27,27%** pour tenir compte de l'intégration de Chaponnay et Marennes avec **une période de lissage de 12 ans** (En 2022 : CHAPONNAY 27,85% ; MARENNES 26,74% et 5 communes ancien périmètre 26,78%), conformément au tableau voté le 8 avril 2013 annexé à la présente délibération.

RAPPORT 19 : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2022

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de verser les subventions précitées aux associations et autres organismes publics ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire au versement des montants susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2022 du budget principal au chapitre 65.

RAPPORT 20 : Adhésions à différentes instances pour l'année 2022

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Monsieur Nicolas VARIGNY quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** les adhésions aux organismes susvisés ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP 2022 aux chapitres 011 et 012.

RAPPORT 21 : Attribution d'une subvention à la commune de Sérézin du Rhône dans le cadre du point information jeunesse

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Monsieur Nicolas VARIGNY réintègre l'assemblée.
Madame Mireille BONNEFOY quitte l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 5 000 € à la commune de Sérézin-du-Rhône pour la soutenir dans le cadre de son point information jeunesse ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 22 : Vote du produit et des taux de TEOM pour l'année 2022

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Madame Mireille BONNEFOY réintègre l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le produit et les taux de TEOM par commune ci-dessous pour l'année 2022 :

Zones	Communes	Bases d'imposition	Produits attendus €	Taux 2022	Taux 2021 pour mémoire
1	Communay	5 866 032	327 311	5,58%	5,70%
2	St Symphorien d'Ozon	7 797 659	481 942	6,18%	6,26%
3	Sérézin du Rhône	4 108 347	214 878	5,23%	5,20%
4	Simandres	2 390 243	136 459	5,71%	5,87%
5	Ternay	7 230 126	448 628	6,20%	6,29%
6	Chaponnay	10 173 186	360 968	3,55%	3,57%
7	Marenes	3 343 485	156 468	4,68%	4,75%

RAPPORT 23 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2022 des déchets non ménagers avec le SITOM, dans le cadre de la fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Ternay d'un montant de 1 048,44€, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

RAPPORT 24 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2022 des déchets non ménagers avec le SITOM, dans le cadre de la fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Chaponnay d'un montant de 31 302,72€, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

RAPPORT 25 : Fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat d'élimination 2022 des déchets non ménagers avec le SITOM, dans le cadre de la fiscalisation de la redevance spéciale de la commune de Saint Symphorien d'Ozon d'un montant de 8 684,96€, annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO aux chapitres 70 et 011.

RAPPORT 26 : Mise à jour du tableau des effectifs de la CCPO

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **MODIFIE** le tableau des effectifs comme ci-dessous :

TABLEAU DES EFFECTIFS										
EMPLOIS PERMANENTS										
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	CAT.	NB DE POSTES BUDGETISES	DUREE HEBDOMADAIRE			NB DE POSTES POURVUS	NB DE POSTES VACANTS		
				TC	TNC					
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	A	3	3	35,00		2	1		
	REDACTEUR	B	4	4	35,00		3	1		
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5	5	35,00		5	0		
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	2	2	35,00		1	1		
	<i>TECHNICIEN</i>	B	5	5	35,00		3	2		
	AGENT DE MAITRISE	C	2	2	35,00		1	1		
	ADJOINT TECHNIQUE	C	1	1	35,00		1	0		
CULTURE	ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	B	1	1	35,00		1	0		
	PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	A	1			1	12,00	1	0	
	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	14	1	20,00			1	0	
					1	17,00			1	0
					1	15,00			1	0
					1	11,00			1	0
					1	10,25			1	0
					1	10,00			1	0
					1	9,00			1	0
					1	7,00			1	0
					2	5,50			2	0
					1	4,00			1	0
					1	3,00			1	0
		2	2,50			2	0			
NB D'EMPLOIS PERMANENTS			38	24	TC	14	TNC	32	6	

EMPLOIS NON PERMANENTS									
FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	CAT.	NB DE POSTES CREEES	DUREE HEBDOMADAIRE			NB DE POSTES POURVUS	NB DE POSTES VACANTS	
				TC	TNC				
ADMINISTRATIVE	ATTACHE	A	1	1	35,00		0	1	
	REDACTEUR	B	1	1	35,00		0	1	
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	4	4	35,00		2	2	
TECHNIQUE	INGENIEUR	A	1	1	35,00		1	0	
	TECHNICIEN	B	1	1	35,00		0	1	
	ADJOINT TECHNIQUE	C	3	3	35,00		0	3	
CULTURE	ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	2	2	20,00		0	2	
NB D'EMPLOIS NON PERMANENTS			13	13	TC	0	TNC	3	10

- DIT que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 012.

RAPPORT 27 : Modification de l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement (HSE) – abroge la délibération n°2019-87 du 1^{er} juillet 2019

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Président

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération du conseil communautaire n°2019-87 du 1^{er} juillet 2019 ;
- **DECIDE** de la mise en œuvre de l'indemnité HSE selon les modalités définies ci-dessus à compter du 1^{er} avril 2022 ;
- **CHARGE** le Président de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 et seront inscrits au budget des exercices concernés au chapitre 012.

RAPPORT 28 : Dispositif d'aides pour un fonds air-bois pour l'année 2022

Rapporteur : Mattia SCOTTI, Vice-président à l'environnement et à la transition écologique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif d'aide au remplacement de systèmes de chauffage au bois non performants (appareils antérieurs à 2002 ou cheminées à foyers ouverts) par des appareils de chauffage au bois moins polluants et plus performants énergétiquement (labellisé Flamme Verte 7 étoiles). L'enveloppe financière totale de ce dispositif est de 40 000 € maximum ;
- **ATTRIBUE** une subvention de 1 000 € par foyer de la CCPO effectuant ce remplacement de systèmes de chauffage au bois émetteurs et peu performants par des appareils au bois labellisés, et pouvant s'élever à 1 500 € pour les foyers très modestes selon les plafonds de l'ANAH cités ci-dessus ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention susvisée sont fixées dans le guide du formulaire de demande annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents qui seront nécessaires pour le bon déroulement de cette action ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 204.

RAPPORT 29 : Dispositif d'aides à l'achat de pièges à moustiques-tigres pour 2022

Rapporteur : Mattia SCOTTI, Vice-président à l'environnement et à la transition écologique

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en place du dispositif d'aide à l'acquisition de pièges à moustique tigre dont l'enveloppe financière totale est de 15 000 € maximum ;
- **ATTRIBUE** une subvention de 15€ par foyer de la CCPO pour l'acquisition de pièges à moustique tigre ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention susvisée sont fixées dans le formulaire de demande annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents qui seront nécessaires pour le bon déroulement de cette action ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 30 : Participation de la CCPO au Fonds d'Aide aux Jeunes en difficulté (FAJ) 2022

Rapporteur : Michel BOULUD, Vice-président délégué à l'emploi

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de la participation de 1 000€ auprès de la MLRSE pour alimenter le Fond d'Aide Aux Jeunes (FAJ) ;
- **DIT** que les crédits budgétaires sont prévus au BP CCPO aux chapitres 65.

RAPPORT 31 : Attribution d'une subvention à 3F IMMOBILIERE RHONE-ALPES pour 6 PLAI, programme immobilier « Toi mon toit » à Saint-Symphorien-d'Ozon

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'octroyer à la société 3F Immobilière Rhône-Alpes une aide pour l'équilibre de l'opération à hauteur de 12 000,00 € dans les conditions stipulées ci-dessus ;
- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la CCPO, la Commune de Saint-Symphorien-d'Ozon et la société 3F Immobilière Rhône-Alpes pour l'attribution de la subvention concernant 6 logements sociaux financés en PLAI pour le programme immobilier sis « Toi mon toit », sur la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui s'y rapportent ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2022 au chapitre 204.

RAPPORT 32 : Conventions n°1 et 2 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer les deux conventions d'attributions pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € par dossier comme détaillé ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2022 de la CCPO au chapitre 65.

RAPPORT 33 : Contrat de relance du logement entre l'Etat, la CCPO, Sérézin du Rhône, Simandres et Ternay

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le contrat de relance du logement pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 entre l'Etat, la CCPO, les communes de Sérézin-du-Rhône, Simandres et Ternay, annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer ledit contrat de relance du logement ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

RAPPORT 34 : Convention opérationnelle n° 69B075 entre la commune de Ternay, l'EPORA et la CCPO

Rapporteur : Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention opérationnelle n°69B075 intervenant entre l'EPORA, la Commune de TERNAY et la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

RAPPORT 35 : Constitution d'une commission ad hoc dans le cadre de l'élaboration du règlement de voirie communautaire

Rapporteur : Timotéo ABELLAN, Vice-président délégué à la voirie

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la nécessité de l'élaboration d'un règlement de voirie communautaire ;
- **LANCE** la procédure nécessaire à la rédaction de ce document ;
- **CONSTITUE** la commission ad hoc « règlement de voirie » ;
- **DIT** que sa composition sera approuvée dans une délibération ultérieure ainsi que la désignation des représentants du conseil communautaire au sein de celle-ci ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au BP 2022 au chapitre 011.

Décisions du Bureau :

N°B05.22 :	Autorisation de signer le contrat n° 2022.04.00 afin de procéder à des travaux de terrassement pour la pose d'un silo enterré rue de l'Ozon et de deux silos semi-enterrés rue P. Descaillots, à SEREZIN DU RHONE ; à des travaux de réfection de voirie, rue de la Garenne à SEREZIN DU RHONE, à l'aménagement de la rue Chantemerle à SEREZIN DU RHONE et la réfection de voirie demi-chaussée Rue de Chassagne à TERNAY (Marché subséquent N°9)
Montant :	94 994.86 € HT soit 113 993.83 € TTC
Société :	ROGER MARTIN RHONE ALPES
N°B06.22 :	Autorisation de signer l'avenant n°2 au marché n°2020.23.01 afin de procéder à des travaux complémentaires notamment la mise en place de silos pour la commune de St Symphorien d'Ozon
Montant :	Montant de l'avenant : 127 539,74€ HT (+14,74%) - Nouveau montant du marché : 976 655.99 € HT soit 1 171 987.16 € TTC
Société :	ROGER MARTIN RHONE ALPES
N°B07.22 :	Autorisation de signer le marché n°2022.05.01 pour accompagner la CCPO dans l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (lot 1)
Montant :	35 393 € HT soit 42 471.60 € TTC pour la tranche ferme, 3 225 € HT soit 3 870 € TTC pour la tranche optionnelle
Société :	VIZEA
N°B08.22 :	Autorisation de signer le marché n°2022.05.02 pour accompagner la Communauté de communes du Pays de l'Ozon pour réaliser l'évaluation environnementale stratégique de son Plan Climat Air Energie Territorial (lot 2)
Montant :	14 885 € HT soit 17 862 € TTC
Société :	MTDA
N°B09.22 :	Autorisation de signer le marché n°2022.06.00 pour accompagner la Communauté de communes du Pays de l'Ozon pour mettre en place une gestion de la demande en logement social
Montant :	22 312.50 € HT soit 26 775 € TTC
Société :	AATIKO Conseils

Saint Symphorien d'Ozon
Le 30/03/2022

Pierre BALLELIO
Président

